

COMMUNE D'OFFWILLER



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Patrice HILT, Maire

Séance ordinaire du 10 octobre 2025 à 20h00

(convocation datée du 3 octobre 2025)

Membres présents

Sébastien BLAISE, Dominique DIFFINÉ, Christophe DOHRMANN, Irma HILT, Patrice HILT, Denis JUND, Gertrude LEJEALL, Dominique SCHAEFER, Luc SAEMANN, Muriel WEIL.

Absent(s) excusé(s) avec procuration :

Pierre FLAMANT, Louise JUND, Fabien POGIATTO.

Absent(s) excusé(s) sans procuration :

Christian JUND, Mélanie MULLER.

Absent(s) non excuse(s) :

NEANT.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Dominique DIFFINÉ, Adjoint au Maire

Secrétaire adjoint :

Mme Esther SPACH, secrétaire de mairie

Calcul du quorum (par application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) : $15 : 3 = 5$ – *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec **10** membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025

Composition :

Membres élus : 15

Membres élus en fonction : 15

Membres présents à l'ouverture de la séance : 10

Résultats du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 12 septembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation de l'avenant de la convention RGPD et transmission d'un avenant tarifaire

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 10	Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Le maire donne lecture du dispositif d'accompagnement RGPD proposé par le CDG du Bas-Rhin qui est entrée en vigueur en 2018 et délibéré lors de la séance du Conseil municipal en date du 14 septembre 2018 et expose l'avenant tarifaire de la convention RGPD en 2025.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant tarifaire à la convention RGPD proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer toutes les pièces concernant cet avenant tarifaire.

3- Nomination de référents territoriaux – Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 10	Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de nommer deux référents territoriaux (EESH) dans le cadre de la « Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine ».

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de cette action.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- de nommer M. Christophe DOHRMANN, adjoint au Maire, référent élu ;
- de nommer M. Paul HOFMANN, agent de Maitrise, référent personnel communal ;
- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de cette action.

4- Rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

<u>Composition :</u> Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 10	<u>Résultats du vote :</u> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains qui sera tenu à la disposition du public.

5- Prise en charge des frais de transport et entrée pour la piscine

<u>Composition :</u> Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 10	<u>Résultats du vote :</u> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge des frais de transport et des entrées pour un cycle de neuf séances de natation au bénéfice de la classe CE2 CM1 CM2 de l'école élémentaire d'Offwiller pour un total de 1 503.00 euros.
- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer toutes les pièces concernant ce transport scolaire

6- Cession de terrains à M. et Mme WOYNAS

<u>Composition :</u> Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 10	<u>Résultats du vote :</u> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme WOYNAS l'ont sollicité en vue de la cession d'une partie des terrains situés en section 8 (parcelles 338/3).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- > de céder une partie des terrains cadastrés section 8 (parcelles 338/3) d'une contenance de 0,42 are située en zone UB du PLUi, appartenant à la commune d'Offwiller, à Mr et Mme WOYNAS ;

- > de charger Me LOTZ au Val de Moder de l'établissement de l'acte à intervenir ;
- > de mettre à la charge des acquéreurs les frais d'acte relatifs à la transaction immobilière ainsi que tous les frais accessoires ;
- > de fixer le prix de vente à 3 350.00 euros l'are, le prix du terrain revient à 3 350,00 x 0,42 ares soit un montant total de 1 407,00 euros ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de cette transaction.

Ont signé les Conseillers présents.

Pour copie conforme, Le Maire, Patrice HILT.
OFFWILLER le 10 octobre 2025.

Le secrétaire de séance
Dominique DIFFINÉ